

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2023

Le douze mai deux mil vingt-trois à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 4 mai 2023.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} Adjoint, Christel BALDET, Thomas CARREZ, Jérôme COUDREUSE Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT Pascal ROCTON.

Etaient absents : Liliane ELY, Delphine FORET et Mickaël MONSIMIER.

Madame Liliane ELY donne procuration à Madame Laurence GIRARD.
Madame Delphine FORET donne procuration à Monsieur Thomas CARREZ.
Monsieur Mickaël MONSIMIER donne procuration à Monsieur Guy de DURFORT.

Madame Christel BALDET est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Document Unique

Le Document Unique est un document dans lequel est synthétisé le résultat des évaluations des risques professionnels.

Ces dernières ont pour but de recenser les risques inhérents aux activités des agents, de les hiérarchiser par une cotation et de proposer des mesures de prévention et/ou de protection permettant de supprimer, maîtriser ou réduire les risques.

Le Document Unique est la base d'une démarche visant l'amélioration continue des conditions de travail et de sécurité.

Afin d'entrer dans une démarche d'élaboration du « Document Unique » la commune de Juigné a sollicité le Centre de Gestion de la Sarthe qui lui a proposé un accompagnement appelé solution « clé en main ».

Pour cela il est nécessaire de délibérer pour valider la convention d'accompagnement dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et la constitution du Document Unique.

Il faudra également constituer un groupe de travail composé d'agents et d'élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Subvention

Les associations juignéennes ont été sollicitées afin qu'elles nous communiquent leurs demandes de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 avant la fin du mois de janvier. Une des demandes a été reçue le 9 mai.

Monsieur Le Maire précise que l'association « Les Rhumantiques » est une association née d'une rencontre de voix qui s'accordent, des guitares et des ukulélés qui s'enchantent. Cette association a été créée en 2019. L'âme du groupe est de jouer des reprises mais également de créer des parodies. L'association a pour projet de faire un enregistrement en studio et sollicite la commune pour les accompagner.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande et alloue pour l'année 2023 la somme de 350 € à l'association la Sabolienne.

Le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

↳ Monsieur CHEVALIER informe le Conseil Municipal du courrier reçu ce jour de la part de Monsieur GUEMAS Loïc habitant de la commune et en donne une lecture.

Pour résumer Monsieur GUEMAS déplore l'état général des trottoirs de la commune qui ne permettent pas selon lui la circulation de fauteuil roulant de façon convenable.

Il souligne qu'il y a un problème d'aménagement dédié aux personnes à mobilités réduites.

Monsieur CHEVALIER intervient et explique avoir reçu Monsieur GUEMAS dernièrement en Mairie à ce sujet et avoir été heurté par la portée des propos du courrier de Monsieur GUEMAS qui incriminent directement la commune. Par ailleurs, le courrier emploie le pronom personnel « nous » alors qu'il n'est signé que de la part de Monsieur GUEMAS. Monsieur GUEMAS explique que plusieurs habitants de la commune lui ont rapporté qu'ils constataient un mauvais entretien des voies de circulation pour les personnes à mobilités réduites.

Monsieur CHEVALIER confirme que certains trottoirs sont effectivement abimés, cependant la commission voirie de la commune a pu en faire un constat et l'a transmis au services voirie de la Communauté de communes du Pays Sabolien qui procède selon un calendrier établi à la réfection des voiries et trottoirs de l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Pays Sabolien.

Monsieur BERGER ajoute qu'en 2022 une rampe PMR a été installée devant la Maison d'Assistante Maternelle de Juigné afin de permettre l'accès aux personnes à mobilités réduites. Il souligne que le programme annuel d'investissement de la Communauté de communes du Pays Sabolien prévoit pour 2023 la réfection des trottoirs du lotissement du Clos Chauvin. Monsieur de DURFORT ajoute que la commission voirie communale a réalisé un état des lieux général des trottoirs de la commune en 2022 et précise que la réfection des trottoirs va se faire sur plusieurs années.

Monsieur BERGER indique que les riverains du Port de Juigné ont manifesté l'année dernière leurs inquiétudes quant à la sécurité au Port de Juigné. Depuis, plusieurs aménagements ont été effectués (radar pédagogique, panneaux et marquages au sol).

Madame BALDET prend la parole et exprime très clairement que les mots écrit dans le courrier ressemble plutôt à un procès d'intention qu'à des doléances. Madame BATAILLE constate que le ton y est agressif.

↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner de bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :

- Bien situé « rue de la Mairie », cadastré section AB n°101 appartenant à Monsieur Claude DEFRAIN.

↪ Monsieur CHEVALIER souhaite faire un point sur la concertation citoyenne qui s'est tenue en mars dernier. Monsieur de DURFORT l'interpelle et demande si d'autres communes ont réalisé des concertations citoyennes. Monsieur CHEVALIER indique qu'il n'y en a pas eu d'autres ailleurs pour le moment. Monsieur LOUATRON ajoute que cette rencontre a été l'occasion d'établir une discussion avec la population sans cadre imposé pour qu'il y est une certaine liberté de parole et précise que les discussions n'étaient pas verticales comme cela a été dit. Monsieur BERGER souligne que l'on aurait pu craindre une discussion stérile sans proposition mais cela n'a pas été le cas. Monsieur de DURFORT précise que le compte-rendu était très détaillé et cela était très agréable pour ceux qui n'ont pas pu être présent. Monsieur CHEVALIER énumère les idées proposées lors de cette concertation :

- Une commune en autarcie.
- Des transports scolaires partagés.
- Des voisins solidaires.
- Des récupérateurs d'eau.
- Commune labélisée sans plastique.
- Le parvis de l'Eglise végétalisé.
- Des fleurs sauvages dans les espaces publics.
- Création d'une mini forêt.
- Installation de candélabres autonomes.
- Faire appel à un conseiller en économie d'énergie.
- Installer des composteurs communs.
- Opérations de ramarchages.

Monsieur CHEVALIER propose de réaliser un tour de table afin que chaque conseiller puisse exprimer l'idée qu'il a prioritairement retenue dans cette liste.

Monsieur CARREZ opte pour le ramarchage ; Madame BALDET pour les composteurs ; Madame GUERINEAU pour les composteurs ; Monsieur de DURFORT ne s'exprime pas ; Madame VAILLANT opte pour les fleurs naturelles dans les espaces publics ; Madame GIRARD pour le ramarchage ; Monsieur COUDREUSE pour les récupérateurs d'eau ; Monsieur ROCTON pour les fleurs et les arbres ; Monsieur BERGER pour les fleurs, les arbres et les récupérateurs d'eau ; Monsieur LOUATRON pour le ramarchage ; Madame BATAILLE pour les récupérateurs d'eau et la désartificialisation des sols ; Monsieur CHEVALIER pour les récupérateurs d'eau et les fleurs sauvages.

Madame BATAILLE souligne qu'un programme de la Région existe pour la plantation d'un arbre par habitant. Monsieur LOUATRON précise qu'il faudrait prévoir des arbres qui s'adapteraient au climat actuel. Monsieur BERGER indique que les espaces verts communaux seront cette année fleuris par des espèces moins gourmandes en eau (vivaces, jachère fleuris dans les parterres). Madame BALDET explique qu'il existe toutes sortes de fleurs répondant à ce critère comme la lavande, la bourrache, la fleurs grise ...

Monsieur de DURFORT revient sur une problématique. Il souhaiterait que le goudron soit retiré des pieds de murs rue Haute.

- ↪ Monsieur CHEVALIER souhaiterait aborder le sujet de la végétalisation communale. Lors d'un précédent conseil municipal une proposition du cabinet ZEPPLIN avait été projeté. L'étude menée par ce cabinet s'élève à 16 920 € HT. Il s'agit d'un projet qui se décline en plusieurs étapes. Pour rappel, Monsieur CHEVALIER indique que l'étude menée à la Halte Fluviale il y a plusieurs années avait été réalisée par un architecte paysagiste. Il souhaiterait faire concilier l'apport d'un expert et l'apport des citoyens dans ce nouveau projet. Le projet pourrait se programmer sur 10 ou 15 ans. Monsieur CHEVALIER propose au Conseil Municipal de rencontrer l'expert du cabinet ZEPPLIN. Le Conseil accepte à l'unanimité. Monsieur de DURFORT propose de découper les pieds de murs rue Haute pour réaliser des plantations. Madame BATAILLE insiste sur le fait de faire réaliser un sondage amiante HEP. Après avoir abordé ce sujet il est nécessaire d'établir une commission communale ad hoc qui travaillera sur la végétalisation communale. Ce point sera programmé à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- ↪ Madame BATAILLE informe le Conseil Municipal du calendrier des travaux programmés pour la salle des fêtes. La réfection de la toiture de la partie basse de la salle des fêtes et de l'ancienne poste se fera entre juillet et septembre 2023. Les travaux de maçonnerie se feront à l'automne 2023 pour une durée de 5 mois. L'architecte des bâtiments de France a été consulté.
- ↪ Monsieur LOUATRON a prévu de rencontrer l'architecte des bâtiments de France pour le projet d'ombrage à l'école publique. Il présente au élus les différentes vues de réalisation possible. Après avoir visualisé le projet mené par la société TEXABRI. Le Conseil Municipal décide qu'il est nécessaire de retravailler ce sujet.
- ↪ Monsieur LOUATRON informe les élus qu'il a été nécessaire de rédiger un arrêté de péril pour le constat d'une tombe dangereuse dans le cimetière de Juigné. Cette concession a été sécurisée. Par ailleurs des petits panneaux ont été déposés dans le carré des enfants sur les concessions échus où arrivant à échéances.
- ↪ Madame BALDET remercie le Conseil Municipal pour la subvention versée à l'association les P'tits Doudous.
- ↪ Monsieur BERGER informe les élus que le programme de fauchages débutera la semaine prochaine. Il ajoute que le programme d'entretien des fossés a commencé cette semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 2 juin 2023 à 20h.

Daniel CHEVALIER

Christel BALDET.